



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Major Marine Construction Sector/Sector des
grands projets de construction maritime
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8B3
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Title - Sujet DR - Brise-glace polaire national	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7013-190100/A	Date 2020-02-28
Client Reference No. - N° de référence du client F7013-190100	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$MB-006-27650
File No. - N° de dossier 006mb.F7013-190100	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-03-13	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: See herein	Buyer Id - Id de l'acheteur 006mb
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2126 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein.	

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Chartering Services Directorate/Direction des
services d'affrètements maritime
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 6C2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Demande de renseignements (DR)

Capacité nationale de construire un brise-glace polaire

Nature de la demande de renseignements

La présente demande de renseignements (DR) vise à fournir au gouvernement du Canada des renseignements sur l'aptitude et la capacité des chantiers navals *nationaux* à construire et à livrer un grand brise-glace de classe polaire.

Contexte

La Garde côtière canadienne (GCC) a besoin d'un grand brise-glace de classe polaire, ci-après le «brise-glace polaire», pour remplacer les capacités arctiques du plus grand et puissant des brise-glace canadiens actuels, le navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) *Louis S. St-Laurent*. Un design et une spécification de construction pour le nouveau brise-glace polaire a déjà été produit, et il est prévu d'utiliser ce design et cette spécification dans la construction éventuelle du navire.

Le NGCC *Louis S. St-Laurent* doit être déclassé avant la fin de la décennie, et le Canada étudie toutes les options afin qu'un nouveau brise-glace polaire soit construit, assemblé, mis à l'eau, armé et livré le plus rapidement, efficacement et économiquement possible.

Dans le cadre d'une analyse globale des options, la présente DR vise à obtenir des renseignements sur l'aptitude et la capacité *nationales* à construire un brise-glace polaire qui répondra à des paramètres techniques et opérationnels de haut niveau dans les délais requis par le Canada.

National s'entend d'un chantier naval constitué en société au Canada et dont les terrains et locaux où les travaux seront exécutés sont géographiquement situés au Canada. Les travaux comprennent, au minimum, les activités de construction, d'assemblage, de mise à l'eau et d'armement.

La présente DR ne constitue pas une demande de soumissions. Elle ne donnera pas lieu à l'adjudication d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens ou des services décrits dans la DR ne devraient pas réserver de biens ou d'installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans la présente DR. La présente DR ne donnera pas lieu non plus à la création de listes de fournisseurs. Ainsi, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à la présente DR ne l'empêchera pas de participer à tout processus d'achat ultérieur. En outre, la présente DR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou l'autre des biens et services qui y sont décrits. La présente DR vise seulement à obtenir les observations de l'industrie sur les points qui y sont abordés.

Contenu de la présente DR

La présente DR renferme une liste des paramètres techniques, opérationnels et de livraison de haut niveau prévus pour la construction et la livraison d'un brise-glace polaire ainsi que les questions correspondantes relatives à l'aptitude et à la capacité des répondants à construire et à livrer un brise-glace polaire. Ces paramètres et questions figurent à l'annexe « A ». Les répondants doivent montrer comment ils peuvent respecter ces paramètres en traitant des cinq questions de l'annexe « A » dans leur réponse à la DR.

Nature et format des réponses demandées

Les répondants sont tenus de décrire comment ils peuvent satisfaire aux exigences ou réaliser les objectifs décrits dans la présente DR et de répondre aux questions qui y figurent. Ils sont aussi invités à proposer des solutions de rechange permettant de réaliser les objectifs. Les répondants sont invités à expliquer clairement les hypothèses qui ont guidé leurs réponses.

Coûts relatifs aux réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à la présente DR. Les répondants ne pourront pas faire de demandes pour des dommages, des compensations, des pertes de profit ou des indemnités découlant du fait de la formulation de commentaires en réponse à la présente DR.

Traitement des réponses

Les réponses ne seront pas soumises à une évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DR. Il peut, à sa discrétion, les examiner après la date de clôture de la DR.

Les répondants qui font état de leur aptitude et de leur capacité à combler le besoin pourraient être convoqués à une réunion individuelle avec les membres de l'équipe d'examen.

Équipe d'examen : Une équipe d'examen, constituée de représentants de la Garde côtière canadienne (GCC), de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), et d'Innovation, Science et de Développement économique Canada (ISDE) examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit de recourir à des experts-conseils indépendants ou à des ressources gouvernementales qu'il juge nécessaires pour examiner les réponses. Les réponses ne seront pas nécessairement toutes examinées par l'ensemble des membres de l'équipe d'examen.

Confidentialité : Les répondants doivent indiquer toutes les parties de leurs réponses qu'ils jugent exclusives ou confidentielles. Le Canada traitera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

SPAC pourrait vouloir divulguer des réponses pouvant être sujette à la *Loi sur l'accès à l'information* avec des experts conseils indépendants dans le but d'obtenir un avis sur les réponses. Dans l'éventualité où SPAC décide de suivre ce mode d'action, les répondants vont recevoir un formulaire de consentement à compléter afin de confirmer l'intention du Canada.

Activité : Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant pour lui demander toute question supplémentaire ou éclaircissement relativement à un aspect ou l'autre d'une réponse.

Rencontres individuelles

Les répondants qui font état, dans leurs réponses aux questions de l'annexe « A », de leur aptitude et de leur capacité à construire, à assembler, à mettre à l'eau, à armer et à livrer, *au niveau national*, un brise-glace polaire opérationnel pourraient être convoqués à des réunions individuelles avec le Canada.

Ces réunions se tiendront dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de fermeture de la DR dans la région de la capitale nationale (Gatineau [Qc]/Ottawa [Ont.]) ou par vidéoconférence ou téléconférence. Le Canada s'efforcera de tenir compte des besoins des répondants pendant cette période, mais en raison de contraintes de temps, aucune date ultérieure ne sera proposée.

Les répondants qui souhaitent participer à réunions individuelles doivent inclure le nom de leur entreprise et la liste de leurs représentants (quatre [4] au maximum) et leurs postes dans leur réponse à la DR, ainsi que la date et l'heure souhaitées et le mode préféré, soit par téléconférence ou vidéoconférence, soit en personne. L'autorité contractante coordonnera ensuite l'heure et la date.

Les rencontres individuelles consisteront en une seule séance par entreprise pour discuter plus en détail d'éléments de la soumission du répondant. SPAC et la GCC en seront les hôtes. Des représentants d'ISDE pourraient y assister.

Demandes d'information

Comme il ne s'agit pas d'une demande de soumissions et que le Canada ne répondra pas nécessairement à toutes les demandes d'information par écrit et n'enverra pas de réponse à tous les répondants. Toutefois, les répondants qui ont des questions relatives à la présente DR peuvent transmettre leurs demandes d'information à la personne suivante :

Autorité contractante : Monique LaFleche et Cynthia Sutton

Adresse électronique : Monique.lafleche@tpsgc-pwgsc.gc.ca et Cynthia.sutton@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les communications relatives à la présente DR doivent être adressées à l'autorité contractante afin d'assurer un traitement juste et transparent de tous les répondants.

Présentation des réponses

Présentation des réponses : Les répondants sont priés de fournir leurs réponses en version imprimée et électronique comme suit :

Support imprimé : cinq (5) exemplaires; et

Support électronique : par courriel à Monique.lafleche@tpsgc-pwgsc.gc.ca et Cynthia.sutton@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Si la taille totale des pièces jointes dépasse 5 Mo, les documents doivent être envoyés un à la fois. L'autorité contractante de SPAC accusera réception du document.

Date et lieu de présentation des réponses : Les répondants qui souhaitent présenter une réponse devrait le faire avant la fermeture des bureaux le 13 mars 2020 à l'adresse suivante:

Monique LaFleche/Cynthia Sutton
Services publics et Approvisionnement Canada
Secteur des grands projets de construction maritime
Division des brise-glace polaires
Place du Portage, Phase III, pièce 8B3
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Monique.lafleche@tpsgc-pwgsc.gc.ca et Cynthia.sutton@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Responsabilité quant au délai de livraison : Il incombe à chaque répondant de s'assurer que sa réponse est livrée à la bonne adresse et qu'elle est reçue dans les délais prescrits.

Identification des réponses : Chaque répondant devrait s'assurer que son nom, le nom du représentant de l'entreprise, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation et la date de clôture sont inscrits lisiblement sur l'enveloppe.

ANNEXE « A » – Paramètres techniques, opérationnels et de livraison du brise-glace polaire**i) Paramètres techniques et opérationnels**

Déplacement	23 500 tonnes	
Longueur	149 mètres	
Largeur	28 mètres	
Tirant d'eau	10,5 mètres	
Tirant d'air	41 mètres	
Vitesse maximale	Minimum 18 nœuds en eaux libres	
Portée	20 000 milles nautiques	
Endurance (consommables – excluant le carburant)	De 250 à 280 jours	
Places d'équipage	Environ 35	100 places au total Cabines doubles au maximum
Surnuméraires	Environ 65	
Déglaçage	Classe polaire 2 (CP2)	
Équipement scientifique	Équipé ou pouvant être équipé de différents ensembles de capteurs scientifiques, entre autres, des échosondeurs multifaisceaux (ESMF), des sondeurs de sédiments et des profileurs acoustiques à effet Doppler (PAED). Une gamme de laboratoires scientifiques secs et humides. Une gamme de treuils et de bossoirs à calibrage scientifique, capables de déployer des capteurs scientifiques remorqués et hors-bord.	
Aviation	Capable d'apponter, d'avitailer, d'exploiter et de stocker deux hélicoptères de taille moyenne.	

ii. Paramètres de livraison et de calendrier

Le brise-glace polaire doit être livré avant le 31 décembre 2029.

Questions de la DR à l'intention des répondants**1. Aptitude nationale**

Les répondants devraient confirmer qu'ils ont l'*aptitude nationale* à construire, assembler, mettre à l'eau, armer et livrer un brise-glace polaire qui satisfait aux paramètres techniques et opérationnels de la section « i ». Ils devraient fournir des exemples de cette aptitude. Si un répondant n'a l'*aptitude nationale* d'exécuter que certaines de ces activités, il devrait expliquer quels travaux il pourrait effectuer.

2. Capacité nationale

Les répondants devraient confirmer s'ils ont, ou auront, la *capacité nationale*, qui comprend, mais sans s'y limiter, l'accès à la main-d'œuvre disponible et à l'infrastructure nécessaire, pour construire, assembler, mettre à l'eau, armer et livrer un brise-glace polaire d'ici le 31 décembre 2029. Si un répondant n'a la *capacité nationale* d'exécuter que certaines de ces activités, il devrait expliquer quels travaux il pourrait effectuer.

3. Brise-glace polaire opérationnel d'ici le 31 décembre 2029

Les répondants devraient confirmer s'ils peuvent construire, assembler, mettre à l'eau et livrer, *au niveau national*, un brise-glace polaire opérationnel qui satisfait aux paramètres techniques et opérationnels d'ici le 31 décembre 2029. S'ils ne peuvent pas respecter ce délai, ils devraient indiquer dans quel délai ils pourraient livrer un brise-glace polaire opérationnel.

4. Travaux en cours, prévus et anticipés

Les répondants qui indiquent, à la question 3, être capables de livrer *au niveau national*, un brise-glace polaire opérationnel d'ici le 31 décembre 2029 devraient expliquer comment cela sera possible en fonction des travaux en cours, prévus et anticipés dans leurs carnets de commandes.

Les répondants peuvent inclure des solutions de rechange ou novatrices, y compris celles qui impliquant la participation de plusieurs chantiers navals.

4a. Chantier de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN)

Dans leur réponse à la question 4, les répondants qui sont, ou seraient, partenaires d'un chantier naval sélectionné ou en cours de sélection pour construire de grands navires dans le cadre de la SNCN devraient expliquer clairement comment les travaux exécutés *au niveau national* en vue de livrer un brise-glace polaire, conformément à la question 3, ne retarderont ou ne perturberont pas d'autres projets de la SNCN prévus ou anticipés par le chantier naval. Les travaux prévus ou anticipés comprennent tout autre projet de construction navale au titre de la SNCN que le gouvernement du Canada a annoncé pour le chantier naval ou tout projet de construction navale pour lequel le chantier naval est candidat dans un processus de sélection et qui devra être exécuté pendant la même période.

5. Ordre de grandeur approximatif en terme d'estimation de coût pour un brise-glace polaire

Les répondants sont invités à fournir un ordre de grandeur approximatif en terme d'estimation de coût pour construire, assembler, mettre à l'eau et livrer, au niveau national, un brise-glace polaire opérationnel qui satisfait aux paramètres techniques et opérationnels d'ici le 31 décembre 2029. Les répondants devraient inclure leurs hypothèses de base.

Définitions

Aptitude s'entend du fait de posséder l'expérience et les connaissances pertinentes en matière de construction navale pour construire, assembler, mettre à l'eau, armer et livrer un brise-glace polaire.

Capacité s'entend du fait de disposer sur place des moyens et de tous les autres éléments qui seraient nécessaires pour construire, assembler, mettre à l'eau, armer et livrer un brise-glace polaire, ou d'y avoir accès.

National s'entend d'un chantier naval constitué en société au Canada et dont les terrains et locaux où les travaux seront exécutés sont géographiquement situés au Canada. Les travaux comprennent, au minimum, les activités de construction, d'assemblage, de mise à l'eau et d'armement.

Au niveau national s'entend du fait d'avoir été construit, assemblé, mis à l'eau, armé et livré par un chantier naval constitué en société au Canada et dont les terrains et locaux où les travaux seront exécutés sont géographiquement situés au Canada.